

DOSSIER : 25 ENV 2005

Recours administratif préalable

Création d'un forage sur la commune de Macogny (02)

Demandeur :

SCEA DE LESSART

1 Ferme de Lessart
02470 MACOGNY

Siret : 35280471000015
TVA intracommunautaire : FR00352804710

Mai 2026

Assisté de :
SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT
10 rue Bernard Martel 80100 ABBEVILLE
☎ : 03.22.25.05.30
Courriel : contact@routier-environnement.com

TABLE DES MATIÈRES

I. RÉPONSES A LA DÉCISION D'EXAMEN AU CAS PAR CAS	3
I.1. « Le projet risque d'entraîner un prélèvement supplémentaire sur la nappe des sables de Cuise qui constitue une ressource en eau déjà fortement sollicitée par la présence de nombreux autres points de captage »	3
I.1.1. Etat quantitatif de la masse d'eau souterraine concernée	3
I.1.2. BEQESO sur le bassin versant de l'Ourq avec le prélèvement du projet	3
I.2. « La nappe des sables de Cuise fait déjà l'objet de nombreux prélèvements. La création d'autres forages dans le secteur portant sur la même ressource sont prévus dont les incidences doivent être étudiées. Il convient d'étudier les caractéristiques de cette nappe notamment son comportement hydraulique et ses capacités de recharge ; la nappe des sables de Cuise rencontre actuellement des problèmes de recharge entraînant une tension pour alimenter les forages pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine ; il est nécessaire d'évaluer l'incidence des prélèvements projetés sur cette nappe, en lien avec sa capacité de recharge »	4
I.3. « Le contexte du changement climatique, selon les prévisions du projet Explore 2070, pourrait entraîner une diminution de la recharge des nappes de l'ordre de 10 à 20 % à l'horizon d'une cinquantaine d'années dans le secteur du bassin versant de la Marne. Il est nécessaire d'étudier les capacités de recharge et la soutenabilité de l'exploitation de l'aquifère sollicité dans cette perspective »	4
I.3.1. BEQESO sur le bassin hydrogéologique du projet	4
I.4. « Au-delà des impacts du projet sur la ressource en eau souterraine, l'étude d'impact permettra de vérifier les éventuels impacts sur les milieux dans l'aire d'influence du forage, et sur les forages destinés à la consommation humaine, et le cas échéant de définir les mesures permettant de les éviter, ou à défaut les réduire et les compenser »	7
I.4.1. Incidence sur le captage d'eau potable	7

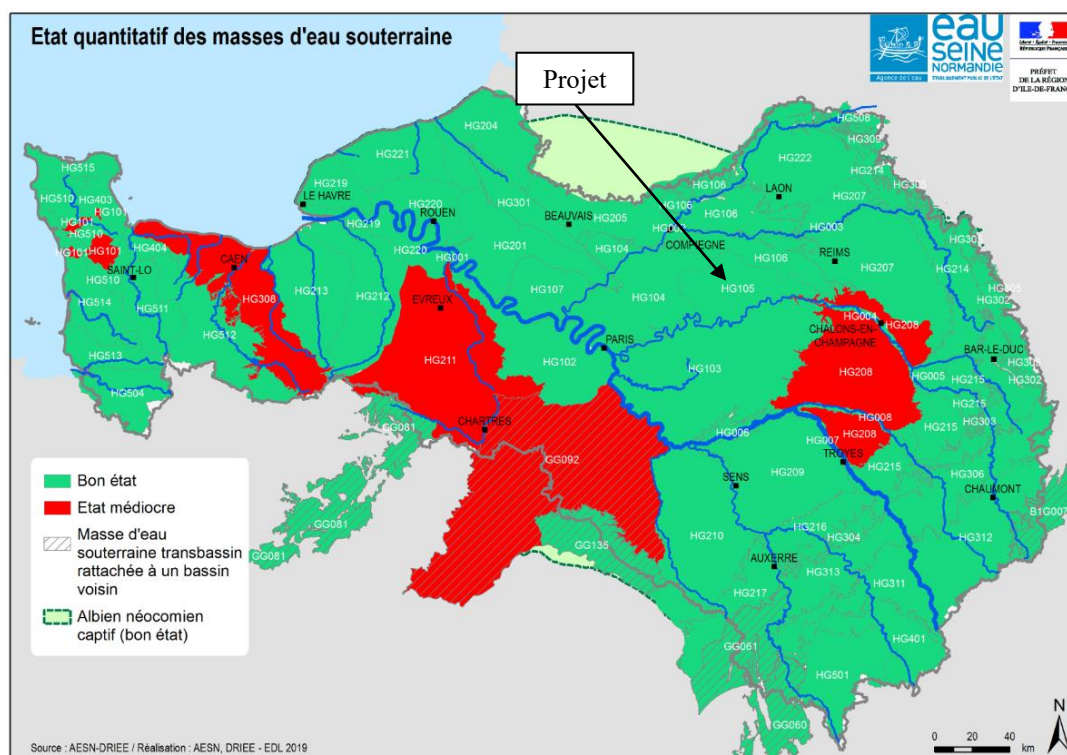
I. RÉPONSES A LA DÉCISION D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

I.1. « Le projet risque d'entraîner un prélèvement supplémentaire sur la nappe des sables de Cuise qui constitue une ressource en eau déjà fortement sollicitée par la présence de nombreux autres points de captage »

Afin de répondre à cet argument, il a été choisi de vérifier l'état quantitatif de la masse d'eau souterraine concernée et de calculer le BEQESO avec le prélèvement dû au projet.

I.1.1. Etat quantitatif de la masse d'eau souterraine concernée

Selon le SDAGE Seine-Normandie, l'état quantitatif de la masse d'eau souterraine « Eocène du bassin versant de l'Ourcq » est bon. La masse d'eau souterraine « Eocène du bassin versant de l'Ourcq » a une superficie de 1 629,4 km².



I.1.2. BEQESO sur le bassin versant de l'Ourcq avec le prélèvement du projet

Le projet se situe au sein du bassin versant de l'Ourcq. Le bassin versant couvre une superficie de 333 km² avec une pluie efficace qui en prenant en compte la diminution de la recharge des nappes de 20% est de 80 mm/an (source : Atlas hydrogéologique numérique de l'Aisne) soit une recharge de 266 400 000 m³/an.

$$\text{BEQESO projet (\%)} = \frac{95\,500}{266\,400\,000} \times 100 = 0,036 \%$$

Le BEQESO sur le bassin versant de l'Ourcq avec ce projet serait de 0,036 %.

Conclusion :

La masse d'eau souterraine « Eocène du bassin versant de l'Ourcq » est en bon état quantitatif et le prélèvement d'eau représentera 0,036 % de la recharge annuelle du bassin versant.

Le prélèvement en eau aura donc un faible impact sur la masse d'eau souterraine.

I.2. « La nappe des sables de Cuise fait déjà l'objet de nombreux prélèvements. La création d'autres forages dans le secteur portant sur la même ressource sont prévus dont les incidences doivent être étudiées. Il convient d'étudier les caractéristiques de cette nappe notamment son comportement hydraulique et ses capacités de recharge ; la nappe des sables de Cuise rencontre actuellement des problèmes de recharge entraînant une tension pour alimenter les forages pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine ; il est nécessaire d'évaluer l'incidence des prélèvements projetés sur cette nappe, en lien avec sa capacité de recharge »

I.3. « Le contexte du changement climatique, selon les prévisions du projet Explore 2070, pourrait entraîner une diminution de la recharge des nappes de l'ordre de 10 à 20 % à l'horizon d'une cinquantaine d'années dans le secteur du bassin versant de la Marne. Il est nécessaire d'étudier les capacités de recharge et la soutenabilité de l'exploitation de l'aquifère sollicité dans cette perspective »

Afin de répondre à cet argument, il a été choisi de calculer le BEQESO à l'échelle du bassin hydrogéologique du forage en prenant en compte une diminution de 20 % de la recharge des nappes.

I.3.1. BEQESO sur le bassin hydrogéologique du projet

Sur la carte ci-dessous est représentée la délimitation du bassin hydrogéologique du forage représentant l'aire d'alimentation du forage. Cette aire couvre une surface de 12 805 301 m².



Dans le périmètre d'alimentation du forage, plusieurs prélèvements d'eaux souterraines sont connus (source : BRGM). La liste des ouvrages BSS relevés dans le bassin hydrogéologique du site est détaillée ci-dessous :

Code BSS	Type	État de l'ouvrage
BSS000KASQ	PUITS	-
BSS000KASP	PUITS	-
BSS000KASS	SOURCE	-
BSS000KASR	SOURCE	-
BSS000KAWF	FORAGE	REBOUCHE
BSS000KASJ	PUITS	-
BSS000KASM	SOURCE	-
BSS000KAWE	FORAGE	-
BSS000KASL	SOURCE	-
BSS000KAVM	FORAGE	TUBE-PLASTIQUE, PRELEV, ACCES, MESURE, EXPLOITE, POMPE
BSS000KAVR	FORAGE	TUBE-PLASTIQUE, PRELEV, ACCES, MESURE, EXPLOITE, POMPE
BSS000KASK	PUITS	-
BSS000KAVP	PUITS	-
BSS000KAVN	PUITS	-
BSS000KAVQ	PUITS	-
BSS000KAWD	FORAGE	REBOUCHE
BSS000KASH	PUITS	-
BSS000KASG	PUITS	-
BSS000KASF	PUITS	-
BSS000KAWC	FORAGE	REBOUCHE
BSS000KASU	SOURCE	-
BSS000KASD	SONDAGE	-
BSS000KAWG	FORAGE	REBOUCHE
BSS000KAST	PUITS	-

Le BEQESO est un indicateur qui intègre les prélèvements des ouvrages existants et futurs, visant à préserver sur le long terme, l'alimentation des eaux superficielles par les eaux souterraines (DREAL HN, 2010).

La formule de cet outil est la suivante :

$$\text{BEQESO (\%)} = \frac{Pr}{V} \times 100 \text{ avec :}$$

Pr = Les prélèvements annuels existants et futurs (m³/an)

V = Les apports volumétriques annuels (m³/an)

Afin de connaître l'impact sur la nappe souterraine du forage, nous avons effectué le pourcentage que représenterait ce forage en fonction de la pluie efficace.

Pour réaliser ce calcul, une estimation de l'aire d'alimentation du forage a été effectuée. Cette surface est obtenue au regard de la topographie du terrain et grâce aux données sur la piézométrie de la masse d'eau (données SIGES Haute-Normandie). La surface du bassin hydrogéologique est 12 805 301 m².

D'après l'Atlas hydrogéologique numérique de l'Aisne, le volume de précipitations utiles sur le bassin versant de l'Ourcq en prenant en compte la perte de 20 % est de 80 mm par an.

Les apports volumétriques sur cette zone sont donc estimés à 1 024 424 m³/an.

D'après BNPE, il y a eu 43 404 m³ d'eau prélevée en 2023 dans le périmètre d'alimentation du forage.

La demande pour ce forage concerne un prélèvement de 95 500 m³/an.

$$\text{BEQESO actuel (\%)} = \frac{43\,404}{1\,024\,424} \times 100 = 4,2 \%$$

$$\text{BEQESO futur (\%)} = \frac{138\,904}{1\,024\,424} \times 100 = 13,6 \%$$

Conclusion :

Le BEQESO sur l'aire d'alimentation du forage serait, avec ce nouveau forage, à 13,6 %.

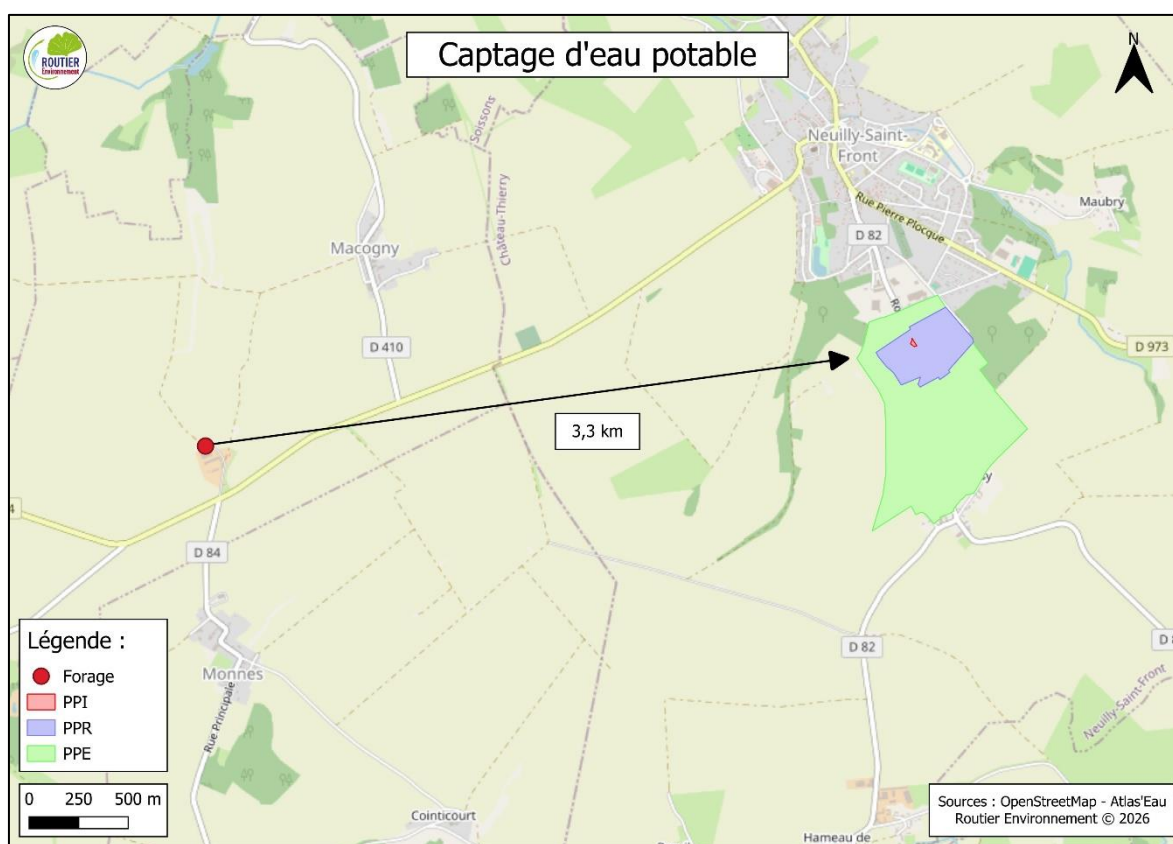
Au vu du pourcentage de son prélèvement, le forage respecte les capacités de recharge et la soutenabilité de l'exploitation de l'aquifère sollicité.

1.4. « Au-delà des impacts du projet sur la ressource en eau souterraine, l'étude d'impact permettra de vérifier les éventuels impacts sur les milieux dans l'aire d'influence du forage, et sur les forages destinés à la consommation humaine, et le cas échéant de définir les mesures permettant de les éviter, ou à défaut les réduire et les compenser »

Afin de répondre à cet argument, il a été choisi de vérifier si le forage impacte la ressource en eau destinée à la consommation humaine.

1.4.1. Incidence sur le captage d'eau potable

Le forage se situe à 3,6 km du PPI du captage d'eau potable de Neuilly-Saint-Front. Le PPR est à 3,4 km du forage. Le PPE est à 3,3 km du forage. Le rayon d'incidence du forage est de 200 m et n'aura donc aucun impact sur les périmètres de protection du captage d'eau potable.



Conclusion :

Le forage et son rayon d'incidence (200m) ne se situent pas dans les périmètres de protection du captage d'eau de Neuilly-Saint-Front.

Ainsi, on peut conclure que le forage n'aura pas d'impact sur le forage destiné à la consommation humaine.